

**Arbitrage Actions Incitatives en Pédagogie (AIP)
Semestre 1 de l'année 2022**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation et la note de présentation du dispositif d'AIP jointes à la présente délibération.

Contexte

*Il est demandé au conseil académique de se prononcer sur les propositions de financement des AIP pour le Semestre 1 de l'année 2022 s'élevant à **73 604,96 €**.*

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	57
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	57
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 3 février 2022



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRÉSENTATION

Arbitrage Actions incitatives en Pédagogie S1 2022

Information

Avis

Vote

Contexte :

Pour rappel, l'appel à projet Bonus Qualité Enseignement (BQE) a été remplacé par l'appel à projet Actions Incitatives en Pédagogie (AIP), pour l'instant avec les mêmes modalités et les mêmes critères. Au cours de l'année 2022, un groupe de travail doit proposer une évolution de ce dispositif.

L'enveloppe totale destinée aux AIP 2022 (S1+S2) est de 160 000€. Pour le S1 2022, les composantes ont remonté 29 projets, pour un montant total demandé de 102 631,20€.

La Commission spécialisée Enseignement et professionnalisation (CSEP) du Conseil académique (CAc), s'est réunie le 18 novembre 2021 pour étudier les demandes et émettre des propositions de financement.

Après étude des 29 projets AIP S1 2022, les membres de la CSEP proposent :

- d'accepter totalement la demande de financement pour 18 projets
- d'accepter partiellement la demande de financement pour 4 projets
- de ne pas accepter la demande de financement pour 7 projets

Ainsi, sur l'enveloppe AIP 2022 de 160 000€, le total des propositions de financement s'élève à 73 604,96€, ce qui laisserait un solde de 86 395,04€ pour le S2 2022.

Délibération sur :

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les propositions de financement des Actions incitatives en Pédagogie du S1 2022.

Document(s) joint(s) :

- Note de présentation dispositif AIP
- Compte-rendu de la CSEP du 18/11/2021
- Tableau récapitulatif des demandes et propositions de financement AIP S1 2022

Actions Incitatives en Pédagogie

Introduction

Les Actions Incitatives en pédagogie (AIP) – dans la poursuite du précédent appel à projet Bonus Qualité Enseignement (BQE) – ont pour but de soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques visant à améliorer la réussite de nos étudiants et favoriser la qualité de nos formations. Deux fois par an, chaque composante de formation peut remonter un ensemble de projets classés et une réunion spécifique de la Commission Spécialisée Enseignement et Professionnalisation (CSEP) du Conseil Académique permet une sélection de ces projets en respectant d'une part le classement des composantes mais également les critères de qualité propres aux AIP et détaillés ci-dessous. Ces propositions de financement sont ensuite soumises au Conseil Académique qui se prononce définitivement par un vote. Chaque projet remonté par les composantes peut donc être refusé, financé en totalité ou financé en partie. À l'issue de la réalisation ou non réalisation des projets, les composantes de formation envoient à la VP FIP et au CIPEN un bilan qualitatif et quantitatif de chaque projet financé, selon une trame donnée.

L'objet de cette note est de présenter à l'ensemble de la communauté - en les précisant - les critères pris en compte pour la sélection des projets remontés par les composantes de formation. Ces critères sont les mêmes que ceux qui existaient pour l'appel à projet BQE.

Thèmes des projets AIP

L'AIP vise à financer des projets ayant un impact sur les pratiques et/ou les contenus pédagogiques et qui s'inscrivent dans les thèmes suivants (non exclusifs) :

- **Initiative pédagogique innovante**
- **Pédagogie par projet**
- **Pédagogie hors les murs**
- **Professionnalisation des formations**
- **Internationalisation des formations**

Étant donné la volonté de l'université de renforcer l'innovation pédagogique, le thème 1 sera privilégié par rapport aux autres thèmes.

Modalité de soumission des projets

Ce semestre encore (appel à projet de fin 2021 concernant le 1^{er} semestre civil 2022), les projets seront soumis via un formulaire à remplir qui sera transmis par le CIPEN. Une évolution de la procédure est en cours d'étude pour la prochaine campagne AIP. Un accompagnement au montage des projets peut être demandé au CIPEN et toute question peut être posée par mail à l'adresse aip@univ-eiffel.fr

Dans chaque composante, les demandes devront être classées par ordre de priorité. Les demandes qui ne comporteront pas toutes les informations requises ou qui ne seront pas assez explicites ne seront pas retenues. **Par ailleurs, les porteurs de projet qui n'auront pas rendu les bilans de l'appel à projet BQE/AIP précédent verront leurs nouveaux projets déposés refusés systématiquement.**

Conditions d'éligibilité des projets

1. Chaque projet AIP doit comporter une demande de financement comprise entre 500 et 5000€. En deçà de 500€, le projet est systématiquement rejeté ; le porteur devra demander ce financement à sa propre composante.
2. Les projets intégrant les frais de bouche ne seront pas éligibles au financement AIP. Souvent associés à l'organisation d'événements conviviaux ou festifs, ces frais de bouche ont vocation à être financés par la composante.

Critères d'attribution des subventions

Les projets remontés par les composantes seront étudiés par la CSEP selon les critères suivants :

- Appartenance au thème n°1 (initiative pédagogique innovante)
- Position dans le classement de la composante
- Part des étudiant.es, dans une promotion donnée, impactée par le projet
- Modalités pédagogiques nouvelles dans le cas des projets sélectionnées lors d'appels antérieurs (BQE/AIP).
- Niveau d'ambition du projet et impacts pédagogiques pour la filière de formation concernée
- Mobilisation, le cas échéant, des services concernés (SIO-IP, SRI, CIPEN...)

Le financement peut concerner des dépenses de fonctionnement (achat de petit matériel, transport...), de masse salariale (heures complémentaires, CDD...) ou d'investissement (achat de gros équipement).

Annexe : explicitation des thèmes

Thèmes	Explications	Exemples
Initiative pédagogique Innovante	Nouvelles modalités pédagogiques et/ou d'évaluation des apprentissages, accompagnement spécifique des étudiants, outils numériques d'aide à la pédagogie.	Individualisation des apprentissages, usage de Moodle dans l'enseignement, évaluation différenciée, apprentissage par les pairs, classe inversée, dynamisation d'un amphi...
Pédagogie par projet	Modalités pédagogiques favorisant l'implication des étudiants dans leur apprentissage, pour une meilleure acquisition des connaissances et un développement de leur autonomie.	Projet inter-filières ou inter-promotions, projets tuteurés et projets d'études, réalisation de courts projets dans une discipline ou de projets de fin d'étude dans une promotion...
Pédagogie hors les murs	Sortie de courte durée à caractère pédagogique et culturel permettant la rencontre, la découverte, la confrontation à des individus, des lieux...	Voyage d'études, visite de sites historiques, culturels ou industriels...
Professionalisation des formations	Renforcement des liens avec le monde professionnel avec impact sur le contenu de la formation et/ou à moyen voire court terme sur l'insertion professionnelle des étudiants	Initiatives visant la professionnalisation des formations et des étudiants : rencontres avec les professionnels, ateliers d'insertion pro, ateliers de création d'entreprise....
Internationalisation des formations	Développement de compétences, et d'approches disciplinaires, à caractères interculturel et international via la formation.	Projets visant à inclure une dimension interculturelle et/ou une perspective disciplinaire internationale dans les contenus de cours, projets favorisant via les usages du numérique la mise en contact et l'échange entre groupes d'étudiants locaux et étudiants d'universités étrangères, développement de la seconde langue étrangère, invitation de personnalité étrangère en lien avec les enseignements